



Ville de Plougastel-Daoulas Conseil municipal du 17 décembre 2019

Affiché le 20 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix sept décembre, à 18:30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire**.

Étaient présents :

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard DE CADENET, Françoise MORVAN, Jean-Paul TOULLEC, Bernard NICOLAS, Michel CORRE, Gwenaelle GOUENNOU, Catherine BOTHUAN, Raymond-Jean LAURET, Michel PAUGAM, Patricia JOLLY, Nathalie BATHANY, Pascal JEULAND, Stéphane MICHEL, François THOUROUDE, Gisèle LE GUENNEC, Joël LABAT, Maryannick GUIVARCH, Gilles GRALL, Serge BORVON, Laëtitia DOLLIOU, Claire LE VOT, Yvan LACHUER, Stéphane LE GALL, François CORRE, Claudine ORVOEN

Étaient représentés :

Nathalie KERMEL, Emilie LE MAITRE, Haoua LE GALL, Aude BURGER-CUZON, Pascal JEULAND à partir de 20h30

Secrétaire de séance : Madame Françoise MORVAN

2019-12-01 Rapport d'activités 2018 de Brest Métropole

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse, chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune. Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal prennent acte du rapport d'activités 2018 de Brest Métropole.

Décision du Conseil Municipal : Le conseil prend acte

2019-12-02 Rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement - Année 2018

Les articles L 1411-13, L 2313-1, L2224-5 et 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'une présentation des rapports annuels d'activité des services d'eau, d'assainissement doit être faite au Conseil Municipal dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Ces rapports ont été présentés au Conseil de Métropole au cours de sa séance du 28 juin 2019. Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal prennent acte du rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2018.

Décision du Conseil Municipal : Le conseil prend acte

2019-12-03 Elimination des déchets - Rapport annuel 2018

Présentation du rapport annuel par un représentant du service propreté de Brest métropole. Brest métropole est labellisée « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » par l'ADEME et le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer. Les principaux enjeux sont la diminution du gaspillage et la valorisation des produits pour leur donner une seconde vie. Le rapport 2018 a été mis à la disposition des membres du conseil municipal. Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal prennent acte du rapport annuel 2018 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Décision du Conseil Municipal : Le conseil prend acte

2019-12-04 Débat d'Orientations Budgétaires 2020

Le rapporteur présente les orientations budgétaires pour l'année 2020, conformément au rapport annexé à la présente délibération. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal prennent acte du débat qui s'est tenu lors de la présente séance du Conseil municipal au vu du rapport sur les orientations budgétaires pour 2020.

Décision du Conseil Municipal : Le conseil prend acte

2019-12-05 Budget Principal : décision modificative n°2

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal 2019 telle que présentée.

Vote

Conseillers présents	27
Conseillers représentés.....	5
Ayant voté pour.....	24
Ayant voté contre.....	8
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à la majorité. (Le groupe de l'opposition vote contre)



Ville de Plougastel-Daoulas Conseil municipal du 17 décembre 2019

Affiché le 20 décembre 2019

2019-12-06 Autorisation pour l'engagement des dépenses en section d'investissement avant le vote du budget

Chap.	Nature – Libellé	Crédits ouverts en 2019 (BP + RC + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 2020
20	2031 – Frais d'études	694 530.99 €	170 000,00 €
20	2051 – Concessions et droits similaires	64 876.00 €	16 000,00 €
20	20422 – Subventions bâtiments et installat°	66 000,00 €	16 000,00 €
21	2111 - Terrains nus	80 000,00 €	20 000,00 €
21	21318 – Autres bâtiments publics	247 900,00 €	60 000,00 €
21	2183 – Matériel bureau et informatique	144 266.62 €	35 000,00 €
21	2184 – Mobilier	43 872.66 €	10 000,00 €
21	2188 – Autres immobilisations corporelles	159 486.46 €	38 000,00 €
23	2312 - Terrains	227 972.74 €	55 000,00 €
23	2313 - Constructions	3 119 376.92 €	750 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENTS		4 848 282.39 €	1 170 000,00 €

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements (hors remboursement de la dette) dans la limite des montants déterminés ci-avant jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2020.

Vote

Conseillers présents	27
Conseillers représentés.....	5
Ayant voté pour.....	27
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	5
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à la majorité. (Mesdames *Le Guennec, Burger-Cuzon et Dollion*, et Messieurs *Borvon et Le Gall* s'abstiennent)

2019-12-07 Attribution subventions exceptionnelles, subventions sponsoring

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accorder les subventions exceptionnelles et de sponsoring sportif suivants : 486.00 € pour le Comité du Souvenir Français, 1 500.00 € pour l'association Amitiés Loisirs, 465.00 € pour Justine ROBERT, 235.00 € pour Alexis BEAL, 235.00 € pour Elise PILVEN, 235.00 € pour Nicklas PILVEN, 235.00 € pour Baptiste MORIZUR, 500.00 € pour Association Les Amis de l'Orgue, 500.00€ pour le Club des Pétanqueurs

Vote

Conseillers présents	28
Conseillers représentés.....	5
Ayant voté pour.....	33
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2019-12-08 Budget 2019 - Port de lauberlach-Four à chaud - Décision modificative N°1

Le budget annexe du port de Lauberlac'h-Four à Chaux a été adopté en conseil municipal lors de la séance du 12 février 2019. Les dépenses au chapitre 011 – Charges à caractère général - ont été plus importantes que prévu, et il y a donc lieu de prendre une décision modificative afin de pouvoir honorer les factures. Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe de Lauberlac'h-Four à chaud de l'exercice 2019, conformément au tableau joint.

Vote

Conseillers présents	27
Conseillers représentés.....	5
Ayant voté pour.....	32
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.



Ville de Plougastel-Daoulas Conseil municipal du 17 décembre 2019

Affiché le 20 décembre 2019

2019-12-09 Tarifs portuaires 2020

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver les tarifs pour l'année 2020 pour les ports du Tinduff et de Lauberlac'h-Four à Chaux.

Vote

Conseillers présents	27
Conseillers représentés.....	5
Ayant voté pour.....	32
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2019-12-10 SIVU des PFCA de la Région Bretonne - Modification des statuts

Lors de sa séance du 23 septembre dernier, le comité syndical a adopté les nouveaux statuts du SIVU qui modifient la composition du comité syndical passant de 30 à 31 représentants des communes adhérentes. Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de se prononcer sur la modification des statuts du SIVU des PFCA de la Région Bretonne.

Vote

Conseillers présents	28
Conseillers représentés.....	5
Ayant voté pour.....	33
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2019-12-11 Modification du tableau des effectifs

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus, et d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant, à signer les actes à intervenir.

Vote

Conseillers présents	28
Conseillers représentés.....	5
Ayant voté pour.....	33
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2019-12-12 Indemnisation des congés non pris par des fonctionnaires pour certaines situations particulières

En raison d'une demande de la trésorerie, la présente délibération annule et remplace la délibération du 12 février 2019. Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'approuver les termes de la présente délibération, et d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire à sa mise en œuvre.

Vote

Conseillers présents	28
Conseillers représentés.....	5
Ayant voté pour.....	33
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.



Ville de Plougastel-Daoulas Conseil municipal du 17 décembre 2019

Affiché le 20 décembre 2019

2019-12-13 Création de la fonction d'assistant de prévention

Il est proposé à l'assemblée délibérante de créer la fonction d'Assistant de prévention au sein des services de la collectivité. La fonction d'Assistant de prévention ne pourra être confiée à un agent de la collectivité qui sera nommé par arrêté ; celui-ci précisera les conditions d'exercice de la mission d'Assistant de prévention. Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir.

Vote

Conseillers présents	28
Conseillers représentés.....	5
Ayant voté pour.....	33
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2019-12-14 Dérogation à la règle du repos dominical - Année 2020

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'accorder une dérogation au repos dominical pour l'année 2020 aux dates suivantes : Dimanche 12 juillet, Dimanche 27 septembre, Dimanche 29 novembre, Dimanche 13 décembre, Dimanche 20 décembre et Dimanche 27 décembre

Vote

Conseillers présents	28
Conseillers représentés.....	5
Ayant voté pour.....	33
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2019-12-15 Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse : 2019 à 2022

Depuis de nombreuses années, la commune de Plougastel-Daoulas a défendu le principe d'une politique sociale liée à l'Enfance et à la Jeunesse. Entrée dans une phase de stabilisation démographique et urbanistique et dotée d'une offre de services adaptée aux besoins exprimés de la population, elle entend affirmer la qualité et la diversité de ces services, qui participent du bien-être des familles et de l'attractivité du territoire. Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver le renouvellement du contrat enfance-jeunesse souscrit avec la Caisse d'allocations familiales du Finistère et la Mutualité Sociale du Finistère pour les années 2019 à 2022, et d'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Vote

Conseillers présents	28
Conseillers représentés.....	5
Ayant voté pour.....	33
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2019-12-16 Prolongation d'une année de la convention d'objectifs entre la commune et le centre social Astérie

L'association « Astérie, Centre Social de Plougastel-Daoulas », assure la gestion du centre social de Plougastel depuis sa création en 1991. Une convention d'objectifs a été signée entre la commune et le centre social Astérie. Elle vise à favoriser une complémentarité d'intervention entre les deux partenaires. Elle rappelle les missions de l'Astérie, définit des champs d'actions communs, précise les moyens matériels et financiers alloués par la commune à l'association ainsi que les modalités de suivi de la convention. Cette convention est arrivée à échéance en juin 2019. Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'approuver la prolongation, pour une durée d'une année, à savoir du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, de la convention d'objectifs liant le centre social Astérie et la commune.

Vote

Conseillers présents	28
Conseillers représentés.....	5
Ayant voté pour.....	32
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	1

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.



Ville de Plougastel-Daoulas Conseil municipal du 17 décembre 2019

Affiché le 20 décembre 2019

2019-12-17 Convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle BS 69 au lieu-dit Bodonn à la Société ENEDIS

La société ENEDIS a sollicité la commune de Plougastel-Daoulas pour occuper une partie du terrain cadastré section BS, parcelle n° 69, situé au lieu-dit Bodonn, d'une superficie totale de 8 617 m². Cette demande a pour but d'implanter un poste transformateur, ainsi qu'un poteau béton, afin de sécuriser et de renforcer la tension électrique environnante pour éviter les chutes de tension dans le secteur. Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, et après avis des commissions compétentes, décident d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser le Maire à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre.

Vote

Conseillers présents	28
Conseillers représentés.....	5
Ayant voté pour.....	33
Ayant voté contre.....	0
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à l'unanimité.

2019-12-18 Adhésion à l'association "Agriculteurs de Bretagne"

L'agriculture représente une part importante de l'économie de la commune de Plougastel-Daoulas, c'est pourquoi afin de valoriser et promouvoir les agriculteurs de son territoire, elle souhaite adhérer à l'association « Agriculteurs de Bretagne ». Cette association a pour objectif de « redonner la fierté aux agriculteurs et susciter la reconnaissance des bretons pour toutes les contributions de l'agriculture à la région : alimentation, économie, social, environnement, culture,... ». La contribution annuelle est fixée à 0,10 par habitant, soit environ 1.350 €. Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident d'adhérer à l'association « Agriculteurs de Bretagne », avec une contribution annuelle de 0.10 € par habitant, et d'autoriser le Maire à engager les crédits nécessaires, d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer le bulletin de soutien.

Vote

Conseillers présents	28
Conseillers représentés.....	5
Ayant voté pour.....	32
Ayant voté contre.....	1
S'étant abstenu.....	0
N'ayant pas pris part au vote	0

Décision du Conseil Municipal : Adoptée à la majorité. (M. Borvon vote contre)

2019-12-19 Délégations prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT

L'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales autorise le conseil municipal à déléguer au maire, pour la durée de son mandat, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, certaines de ses attributions.

Décision du Conseil Municipal : Le conseil prend acte

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2019

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.